

## REGLEMENT D'UTILISATION DU BAC A CHAINE

**Afin de garantir aux promeneurs une traversée en toute sécurité, il faut respecter les règles suivantes : Règlement d'utilisation**

- ▶ Utilisable du 1er mai au 30 septembre
- ▶ Fonctionnement assuré par l'utilisateur et sous sa responsabilité.
- ▶ Accès réservé aux personnes adultes, aux petits animaux et aux deux roues légers. (Accès des mineurs sous la responsabilité d'un adulte.)
- ▶ A l'embarquement se répartir sur chaque bord pour l'équilibre du bac
- ▶ Ne pas stationner sur les extrémités du bac
- ▶ Ne pas faire de mouvements brutaux de nature à faire rouler le bac
- ▶ S'assurer que la rivière est libre
- ▶ Prêter attention aux enfants durant la traversée
- ▶ Déplacer le bac par traction modérée sur la chaîne
- ▶ Ralentir à l'arrivée sur la cale
- ▶ Attendre que le bac soit stoppé et échoué pour débarquer.

### **Maximum autorisé sur le bateau (5m par 2m)**

- ▶ 6 personnes ou 5 personnes et des vélos
- ▶ 450 kg de charge

### **Utilisation interdite**

- ▶ du 1er octobre au 30 avril
- ▶ La nuit
- ▶ En période de crue
- ▶ Aux engins motorisés